

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, puis le ministre de l'Agriculture, M. Olson, et d'autres membres du gouvernement ont à plusieurs reprises précisé que l'assurance-récolte couvrirait ces risques. Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a déclaré alors, et répété depuis, qu'un programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs tiendrait compte du marché et des prix.

Si l'on admet cette position, le Compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest ne couvre absolument pas les dommages causés par les intempéries, les bêtes sauvages et ainsi de suite. Il ne remédie qu'aux aléas du marché et des prix. S'il en est bien ainsi, comment pouvons-nous alors prendre le reliquat de la Caisse d'urgence des terres des Prairies et le verser au Compte de stabilisation pour le grain? Les sommes qui se trouvent actuellement dans la Caisse d'urgence sont destinées au financement des programmes prévus par l'assurance-récolte, qui, par exemple, verse des indemnités en cas de sécheresse et ainsi de suite. On entend les gens parler d'indemnités pour raison de sécheresse, d'inondation, d'enneigement et ainsi de suite. Il est bien clair que ces fonds n'ont rien à voir avec le marché et les prix. Ils sont destinés à couvrir les risques naturels que nous fait courir la nature.

Certains ont proposé que les 7 ou 8 millions de dollars qui restent dans la Caisse d'urgence des terres des Prairies soient versés au fonds d'assurance-récolte et utilisés à cette fin dans la région désignée, c'est-à-dire, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Colombie-Britannique qui relève de la Commission canadienne du blé. L'argent serait utilisé pour l'assurance-récolte dans cette région et serait réparti entre les différents secteurs proportionnellement au montant perçu au cours des années.

Selon le ministre de l'Agriculture, on ne le fait pas à cause de l'extrême difficulté que présente la répartition de cet argent. Je ne suis pas de cet avis. Le ministre sait combien d'agriculteurs ont livré des céréales, et sur combien d'entre eux il a perçu 1 ou 2 p. 100. Il n'y a qu'à répartir l'argent dans la même proportion.

Des personnes travaillant dans l'assurance-récolte m'ont dit que 7 ou 8 millions n'apporteraient pas une réduction appréciable des primes dans les trois provinces des Prairies et dans la vallée de la rivière La Paix, en Colombie-Britannique, parce que le montant global est énorme. Mais avec ces 7 ou 8 millions, on peut faire autre chose de très utile. On pourrait, par exemple, l'employer à des travaux de recherche intéressant l'assurance-récolte, et à une nouvelle campagne d'éducation et d'information des agriculteurs de la région qui ne se sont pas encore décidés à prendre l'assurance-récolte. Ce serait bien d'utiliser cet argent pour la recherche, l'information et l'éducation. De toute façon, on devrait l'employer dans la région où il a été perçu. Il n'y a aucune raison de le verser au fonds du revenu consolidé, pour le virer ensuite au Compte de stabilisation. Selon le ministre chargé de la Commission du blé et l'ancien ministre de l'Agriculture, on ne peut pas faire, indemniser par une caisse de stabilisation les sinistres qui relèvent de l'assurance-récolte. Je retourne l'argument: on ne peut pas verser dans une caisse de stabilisation l'argent perçu au titre de l'assurance-récolte.

Il ne faut pas que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) laisse le ministre chargé de la Commission du blé faire ce que bon lui semble; il ne faut pas qu'il le laisse mettre la main sur l'argent que lui seul, ministre de l'Agriculture, doit gérer. Je pense qu'il aurait sur ce point l'appui unanime de tous les députés de ce côté-ci de la

Assistance à l'agriculture

Chambre. J'espère que le ministre va examiner de nouveau le libellé du bill.

Dans le secteur de l'assurance-récolte, on dit qu'il faut veiller de plus près aux dégâts causés par la faune dans les trois provinces des Prairies et dans la vallée de la rivière La Paix, en Colombie-Britannique. Il faudrait prévoir beaucoup plus dans ce bill à cet égard. La faune ne cause peut-être pas des dommages aussi considérables que les inondations, le vent ou la sécheresse dans les principales régions dont s'occupe la Commission du blé, mais elle cause néanmoins des dommages considérables aux récoltes. L'extrémité nord du Lac de la Dernière-Montagne, situé dans ma circonscription, est le centre de migration des grues blanches d'Amérique. Ce qu'une volée de ces oiseaux peut faire à un champ de grain fauché dans un après-midi suffit à désespérer n'importe quel céréaliculteur. Cela se produit tous les ans.

● (1650)

J'ai vécu en bien des endroits de la Saskatchewan et de l'Alberta. Dans la région sèche du sud-ouest, dans celles du nord-ouest et du sud-est où la faune endommage énormément les récoltes. Ce serait dépenser de l'argent à bon escient que d'y consacrer 7 ou 8 millions de dollars. Toute la région pourrait servir à la recherche à laquelle s'ajouteraient des récoltes-leurres. Une certaine superficie devrait être réservée à la faune pour la détourner des récoltes des agriculteurs.

L'argent appartient aux agriculteurs de la zone de la Commission canadienne du blé, puisqu'il a été versé sous forme de primes à l'assurance-récoltes, dans le cadre de l'assistance à l'agriculture des Prairies. Lorsque la loi sera abrogée, le solde en caisse devrait être affecté au régime d'assurance-récoltes. Le ministre a peut-être une meilleure idée encore quant à la façon d'utiliser cet argent pour l'assurance-récoltes. Toutefois, c'est à mon avis, le meilleur moyen de l'utiliser.

Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a fait une déclaration précise et quelques déclarations générales au sujet de l'administration des notes de frais et ainsi de suite. Des renseignements du même genre m'ont aussi été transmis. Ils ont sans doute été transmis au ministre d'une façon ou d'une autre. Nous aimerions qu'il donne un compte rendu complet et sincère de ce qu'il a fait, de ce qui se passe maintenant et des résultats de toute enquête à ce sujet. Je sais très bien que l'éventualité de poursuites judiciaires interdit que l'on en parle pour l'instant. Cependant, le ministre peut certes répondre à certaines de mes questions. A-t-on porté des accusations et obtenu des condamnations? D'autres accusations seront-elles portées? Y a-t-il un fond de vérité dans ces allégations?

Je sais que le ministre veut donner des réponses sincères et complètes aux députés et au comité permanent de l'agriculture. Je suis certain qu'il demandera à son leader à la Chambre de donner le mandat le plus complet possible au comité permanent de l'agriculture afin que celui-ci puisse convoquer des témoins et que tous les employés présents ou passés, permanents ou occasionnels, soient avisés des réunions et puissent y témoigner s'ils le désirent. Je lui demande aussi d'exposer pleinement les efforts auxquels il faisait allusion dans sa lettre du 31 janvier et qui visaient à fournir des emplois à ces employés permanents dont certains ont de longues années de service. Ces employés qui ont fourni des services loyaux et dévoués méritent certes qu'on s'occupe d'eux.